

Négociation Salaires chez TotalEnergies

La FCE-CFDT se félicite de la signature d'un accord majoritaire de haut niveau, favorable à tous les salariés notamment pour les salaires moyens et les plus modestes.

Suite aux négociations qui ont duré une partie de la nuit dernière et après avoir consulté ses sections syndicales, la CFDT de TotalEnergies a décidé la signature de l'accord obtenu.

Cet accord de haut niveau, fruit d'un compromis et d'une négociation acharnée comporte notamment :

- Des augmentations de salaires de 7% (augmentations générales + individuelles) avec des minima en AG différenciées selon les catégories et des planchers de 2000€ annuel pour les salaires les moins élevés.
- Le versement d'un mois de salaire au titre du partage de la valeur avec un plancher de 3000€ et un plafond de 6000€
- L'accord prévoit également l'application des augmentations des minima de branche
- Si l'inflation 2022 dépassait 5,5%, celle-ci serait directement compensée en augmentation générale.

L'accord prévoit aussi l'ouverture de plusieurs négociations importantes pour les salariés sur l'indemnité de départ à la retraite, sur la question des aidants, sur les bonus pour les OETAM et des concertations sur une offre efficacité et transition énergétique pour les salariés.

La FCE-CFDT salue la prise de responsabilités de son équipe qui permet des avancées sociales importantes pour l'ensemble des salariés.

Après l'accord majoritaire également signé chez ESSO, la FCE-CFDT appelle à un retour à la normale dans l'accès au carburant pour l'ensemble de nos concitoyens.

Contacts :

Geoffrey CAILLON

Coordinateur CFDT TotalEnergies

☎ 6 43 42 39 35

Sebastien MICHEL

Secrétaire Fédéral en charge de la politique énergétique

☎ 07 78 69 70 45

Christelle LEMAITRE

Déléguée Fédérale en charge des Relations Presse

☎ 06 83 88 61 43